

**SYNDICAT MIXTE
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

COMITE SYNDICAL

♦♦♦

**SÉANCE
DU 20 MARS 2018**

♦♦♦

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi 20 Mars, les membres du Comité syndical EPN / CCPC, convoqués individuellement par lettre en date du 14 Mars 2018, se sont réunis Salle 13 de l'Hôtel d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16H35, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président du Syndicat mixte EPN/CCPC.

M. Michel MOLINA est le secrétaire de séance.

Etaient présents :

Monsieur	LEFRAND Guy
Monsieur	GROIZELEAU Bruno
Monsieur	HUBERT Xavier
Monsieur	DOUARD Daniel
Madame	AUGER Stéphanie
Monsieur	COCHON Michel
Monsieur	MOLINA Michel
Monsieur	DOSSANG Guy
Monsieur	MABIRE Arnaud
Monsieur	ALORY Christophe
Monsieur	RECOURS Alfred
Madame	CLERET Laurence
Monsieur	SAPOWICZ Marcel
Madame	HUBERT Maryse

Ont donné POUVOIR :

Monsieur	BOURRELLIER Ludovic a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie
Monsieur	PRIEZ Rémi a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy

ABSENTS non représentés :

Monsieur	BOREGGIO Sylvain
Monsieur	Driss ETTAZAOUI
Madame	COULONG Rosine
Monsieur	THEBAUD Gérard

**SYNDICAT MIXTE
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Schéma de Cohérence Territoriale

Extension de la procédure d'élaboration aux nouvelles communes ayant adhéré à EPN au 1^{er} janvier 2018

Evreux Portes de Normandie, membre du syndicat mixte, a étendu son périmètre à douze nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018 : Acon, Courdemanche, Droisy, Fontaine-sous-Jouy, Illiers-l'Evêque, Jouy-sur-Eure, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Mouettes, Muzy, et Saint-Germain-sur-Avre.

De fait, le périmètre du syndicat mixte est lui-même étendu, ainsi que le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (article L.143-10 du code de l'urbanisme).

Il est proposé d'intégrer ces douze nouvelles communes à la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, prescrite par le comité syndical le 29 juin 2017, pour que le projet de territoire soit défini sur le périmètre complet du syndicat mixte, et pour assurer la cohérence avec la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'EPN, qui a été étendue elle-même à ces nouvelles communes.

Les travaux d'élaboration du SCoT ne seront pas fortement impactés, ceux-ci consistant actuellement à la rédaction du diagnostic, ce qui donnera lieu prochainement aux premiers ateliers de travail avec les élus.

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.141-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2017-12 portant création du syndicat mixte Evreux Portes de Normandie (EPN) / Communauté de communes du Pays de Conches (CCPC) en date du 10 mars 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SCAED-2017-34 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale d'Evreux Portes de Normandie / Communauté de communes du Pays de Conches en date du 23 juin 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2017-72 portant adhésion de 12 nouvelles communes à la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ;

Vu la délibération n°3 du comité syndical en date du 29 juin 2017 prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ;

Considérant que l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du SCoT EPN-CCPC en date du 23 juin 2017 demeure applicable tout au long de la procédure mais qu'il convient d'acter son extension aux 12 nouvelles communes ayant adhéré à Evreux Portes de Normandie au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant la nécessité de se doter d'un projet d'aménagement sur l'ensemble du périmètre du syndicat mixte ;

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **DECIDER** l'extension de la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, prescrite par le comité syndical le 29 juin 2017, aux 12 nouvelles communes ayant intégré Evreux Portes de Normandie au 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉ

Le Président du Comité Syndical EPN/CCPC

Guy LEFRAND

Comité Syndical du 20 mars 2018